

Déclic'auto

Réalisez le casting de vos garanties !



Présentation produit

axeria
i ard

Décllic'auto

Réalisez le casting de vos garanties !



Grâce à un choix de garanties étendu, le contrat d'assurance **Décllic'auto** permet à chacun de construire son contrat en fonction de ses besoins.

Les incontournables



Accédez aux garanties essentielles avec l'une des **4 formules** qui vous sont proposées, du minimum obligatoire à l'assurance tout compris.



Personnalisez votre contrat grâce à la flexibilité du produit. Vous pouvez ainsi souscrire le Bris de Glace dès la formule A.

NOUVEAUTÉ !

Diminuez votre tarif en augmentant votre franchise : choisissez parmi 6 franchises à partir de 150 €

ZOOM SUR DES DÉTAILS QUI COMPTENT !

- **Pas de franchise en Bris de Glace !**
- **Assistance 0 km** sur toutes les formules, y compris en cas de panne ou d'erreur de carburant, de perte des clés, de crevaison...
- Bénéficiez gratuitement de l'**aide à la rédaction du constat amiable**. Un soutien précieux en cas d'accident !
- Vous subissez un sinistre dont les dommages entraînent une procédure « **véhicule endommagé** » ? Nous prenons en charge les frais de l'expertise et du contrôle technique qui en découlent !
- Partenariat avec le **réseau de garages agréés Assercar** : suite à accident garanti, prêt gratuit d'un véhicule pendant la durée des réparations, nettoyage du véhicule, contrôle des niveaux.

Les options à saisir



Bris de glace renforcé, incluant notamment rétroviseurs, feux arrière, toits panoramiques.



Remboursement du véhicule à sa valeur à neuf **pendant les 24 mois** suivant la date de sa première mise en circulation.

Au-delà, pour les véhicules de moins de 3 ans à la souscription, nous vous indemnisons **15 % en plus** de la valeur à dire d'expert, **quel que soit l'âge du véhicule**.



Véhicule de remplacement 6 jours avec l'Assistance renforcée ; le véhicule fourni est de **même catégorie** que le vôtre.



Protection juridique pour les litiges concernant votre véhicule, et notamment l'achat ou la vente, les réparations, le stationnement.

OBJECTIF PRO

Réduisez les frais et simplifiez-vous la vie en souscrivant directement sur votre contrat auto les options :

- **Responsabilité civile fonctionnement** pour les équipements dits «outils» présents sur votre véhicule, notamment dans le cadre des opérations de chargement et déchargement.
- **Aménagements professionnels**, tels les rayonnages, les marquages publicitaires sur la carrosserie et les vitres, les bras de levage, ...
- **Bris interne** de vos équipements embarqués tels les hayons élévateurs, les dispositifs de levage, de charge ou de vidage.
- **Marchandises et Matériels transportés** pour propre compte.



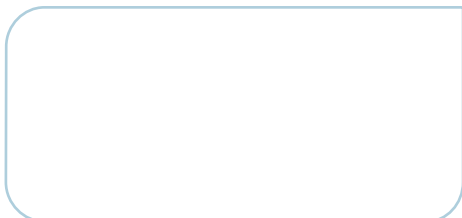
Les garanties Déclic'auto en un clin d'œil

	Formules				Plafonds	Franchises
	A	B	C	D		
RESPONSABILITÉ CIVILE CIRCULATION						
Dommages matériels	●	●	●	●	100 000 000 € par sinistre et par véhicule sans limitation de somme	Ø
Dommages corporels	●	●	●	●		Ø
TRANQUILLITÉ VÉHICULE						
Bris de glace	○	●	●	●	valeur de remplacement	Ø
Bris de glace renforcé		○	○	●	valeur de remplacement	Ø
Incendie		●	●	●	valeur à dire d'expert	selon choix de l'assuré
Voi du véhicule et / ou de ses éléments constitutifs		●	●	●		
Remplacement des systèmes de fermeture		●	●	●	1 000 €	Ø
Dommages tous accidents - vandalisme		●	●	●	valeur à dire d'expert	selon choix de l'assuré
Effets, objets personnels Accessoires hors-série		○	○	●	Capital souscrit	Ø
RENFORT JURIDIQUE						
Défense pénale et recours suite à accident	●	●	●	●	3 000 €	Seuil d'intervention : 250 €
Protection juridique	○	○	○	●	16 000 € par litige et par année d'assurance	Ø
SÉRÉNITÉ DES PERSONNES						
Garantie du conducteur	●	●	●	●	400 000 €	Seuil d'invalidité : 10%
Assistance	●	●	●	●	voir Conditions Générales	
Assistance renforcée		○	○	●	voir Conditions Générales	
LES GARANTIES PROFESSIONNELLES						
Responsabilité civile fonctionnement	○	○	○	○	voir Conditions Générales	
Aménagements professionnels hors série		○	○	○	Capital souscrit	selon choix de l'assuré
Marchandises et matériels transportés		○	○	○		
Bris interne		○	○	○		

Sont également garantis en formules B, C, D : Attentats, Catastrophes Naturelles et Technologiques, Forces de la nature
En cas de prêt de volant à un conducteur novice, une franchise Responsabilité civile de 500 € sera appliquée.

- garantie en inclusion garantie en option

**Pour obtenir un devis,
contactez votre Assureur-Conseil :**



UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Axeria iard - 27 rue Maurice Flandin 69444 Lyon Cedex 03 - Tél 04 27 46 14 00 - Fax 04 27 46 14 76 - www.axeria-iard.fr
S.A. au capital de 23 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 - Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue de Taibout - 75436 PARIS Cedex 09

